

## AVIS PUBLIC

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 282-2022 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public est par la présente donné par Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, à l'effet que le conseil municipal de Preissac prévoit adopter le règlement n° 282-2022 remplaçant le règlement n° 264-2018 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux à la session régulière qui se tiendra :

**le 8 mars 2022 à compter de 20h00  
au Centre récréatif situé au 16, rue des Rapides, Preissac**

En résumé, ce projet de règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité mis à jour selon les dispositions des lois en vigueur, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite de membres du conseil municipal dans leur mandat et l'après mandat.

Le code poursuit les buts suivants :

1. Refléter les valeurs qui sont priorisées par la municipalité dans la prise de décision des membres du conseil contribuant ainsi à la promotion de ces dernières;
2. Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
3. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ce projet de règlement peut être consulté dans son intégrité à l'édifice municipal situé au 6, rue des Rapides, aux heures habituelles d'accueil. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site internet municipal [preissac.com](http://preissac.com) dans la section « Moi, citoyen », onglets « Informations municipales » puis « permis et règlements municipaux ».

**Donné à Preissac, le 15 février 2022.**

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 15 février 2022.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier

---